

BUDGET ANNEXE EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

NOTE DE SYNTHESE SUR LE BUDGET PRIMITIF 2020

Suite au vote de la loi NOTRe, portant nouvelle organisation territoriale de la République, l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit, pour l'ensemble des communes, qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Budget Primitif et au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif de l'année 2020 du Budget Annexe des Equipements Touristiques et de Loisirs se résume comme suit :

	MONTANT DU BUDGET PRIMITIF 2020
Section de fonctionnement	2 018 768,52
Section d'investissement	1 961 880,56
TOTAL DU BUDGET	3 980 649,08

Au travers de ce budget est assurée la gestion du camping, du port de plaisance, de l'aérodrome de Mâcon-Charnay, de la patinoire synthétique et du centre équestre de Mâcon.

Analyse de la section de fonctionnement :

◆ **Recettes de fonctionnement :**

Chapitre	Désignation	Recettes 2020
002	Résultat de fonctionnement reporté	623 617,52
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	888 640,00
74	Subventions d'exploitation	8 205,00
75	Autres produits de gestion courante	12 900,00
77	Produits exceptionnels	162 800,00
042	Opérations d'ordre	322 606,00
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		2 018 768,52

◆ **Analyse des recettes de fonctionnement :**

Les recettes de fonctionnement sont composées

- ✓ des recettes des activités des cinq équipements pour un montant total de 889 K€ comprenant entre autres :
 - Les entrées au camping,
 - Les contrats d'amarrage au port de plaisance,

- Les activités équestres, à savoir la dispense de cours, les balades en poney ainsi que l'accueil de stages,
 - Les taxes d'atterrissage et les droits de stationnement à l'aérodrome,
 - Les ventes de carburant au port de plaisance ainsi qu'à l'aérodrome,
 - Les locations des structures du centre équestre (boxes principalement) ainsi que celles de l'aérodrome (hangars) et du port de plaisance (bâtiments techniques – snack et locaux associatifs),
 - Et accessoirement les recettes liées à la patinoire.
- ✓ De la dotation de décentralisation liée à l'aérodrome (8 K€),
 - ✓ De produits divers de gestion courante (13 K€) principalement constitués des remboursements des consommations électriques au port de plaisance ainsi que des licences liées à l'activité équestre,
 - ✓ Des produits exceptionnels (163 K€) correspondant à la prise en charge du besoin d'équilibre du budget annexe suite aux incidences de la crise sanitaire,
 - ✓ Des opérations d'ordre liées à l'amortissement des subventions d'équipement (323 K€).

Suite à la crise sanitaire, le niveau des recettes des activités touristiques va être particulièrement impacté. Sur la base des projections établies, la perte de recettes pour 2020 est estimée à environ 587 K€, et concerne principalement la perte de fréquentation des structures suite à leur fermeture temporaire au public.

A ce stade et dans l'attente des textes et bilan précis liés la crise sanitaire, les recettes prévisionnelles relatives à la location des différentes structures gérées dans ce budget sont conformes aux conventions et baux liant la Collectivité avec les entreprises et structures commerciales occupantes les locaux.

♦ **Dépenses de fonctionnement :**

Chapitre	Désignation	Dépenses 2020
011	Charges à caractère général	763 360,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	619 000,00
022	Dépenses imprévues	899,25
65	Autres charges de gestion courante	46 000,00
66	Charges financières	52 220,27
67	Charges exceptionnelles	1 685,00
042	Opérations d'ordre	535 604,00
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT		2 018 768,52

◆ **Analyse des dépenses de fonctionnement :**

Les dépenses de fonctionnement sont composées :

- ✓ Des charges à caractère général des cinq équipements (763 K€), comprenant, entre autres, les fluides (202 K€), des achats de carburants pour la revente (185 K€), les dépenses d'entretien des biens immobiliers et mobiliers (136 K€), les taxes foncières (70 K€), les frais liés aux contrats de maintenance (16 K€), les frais d'actes et de contentieux (30 K€) dans le cadre des litiges liés aux travaux d'extension du port de plaisance, ainsi que les charges de prestations de service diverses (23 K€) composées essentiellement des frais de maréchalerie et d'enlèvement des fumiers pour l'activité équestre.
- ✓ Des dépenses de personnel (619 K€) affecté à la gestion des équipements touristiques et faisant l'objet d'une refacturation en interne par le Budget Principal de la Ville,
- ✓ Des autres charges de gestion courante (46 K€) composées d'une provision pour le passage à perte des créances devenues irrécouvrables du fait d'insolvabilité des débiteurs ainsi qu'une enveloppe budgétaire pour les licences d'équitation,
- ✓ Des charges financières liées aux intérêts de la dette (52 K€),
- ✓ Ainsi que des dotations aux amortissements (536 K€).

A l'exclusion des charges de fluides + 21 K€ par rapport à 2019, les autres charges de fonctionnement sont assez stables.

Analyse de la section d'investissement :

◆ **Recettes d'investissement :**

Chapitre	Désignation	Recettes 2020
001	Report de l'excédent d'investissement à fin 2019	632 956,56
16	Emprunts et dettes assimilées	730 000,00
040	Opérations d'ordre	535 604,00
041	Opérations patrimoniales	63 320,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 961 880,56

◆ **Analyse des recettes d'investissement :**

Les investissements programmés pour 2020 sont intégralement financés par le recours à l'emprunt à hauteur de 730 K€ compte tenu des pertes de recettes liées à la crise sanitaire.

Les recettes prévisionnelles d'investissement sont composées du report de l'excédent d'investissement à fin 2019 (633 K€), des amortissements des actifs (536 K€) ainsi que du montant de l'emprunt à souscrire (730 K€).

◆ **Dépenses d'investissement :**

Chapitre	Désignation	Dépenses 2020
20	Immobilisations incorporelles	4 725,00
21	Immobilisations corporelles	941 119,33
23	Immobilisations en cours	74 774,51
16	Emprunts et dettes assimilées	554 560,00
020	Dépenses imprévues	775,72
040	Opérations d'ordre	322 606,00
041	Opérations patrimoniales	63 320,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 961 880,56

◆ **Analyse des dépenses d'investissement :**

Les dépenses d'investissement inscrites au budget 2020 comprennent la réalisation du programme d'investissement décrit ci-dessous (926 K€) et les restes à réaliser constatés au 31/12/2019 (95 K€) mais aussi le remboursement de la dette (555 K€).

Les investissements programmés pour 2020 comprennent, entre autres :

Pour le camping

- L'aménagement de l'espace situé derrière le local de la piscine en un espace de convivialité,
- L'achat de divers petits équipements : un robot piscine, un régulateur de piscine ainsi qu'un souffleur à dos,

Pour le port de plaisance

- Les travaux de doublement des prises électriques de branchement pour une plus grande fonctionnalité des bornes de branchement,
- La sécurisation du réseau de desserte électrique des pontons,

Pour l'aérodrome

- L'achèvement des travaux de construction du restaurant,
- La construction d'un hangar pour l'accueil d'aéronefs,
- La pose d'un enrobé sur le parking à proximité du restaurant,
- L'achat d'une tondeuse à main.

◆ **Focus sur la dette au 01/01/2020 :**

L'endettement du budget annexe Equipements touristiques et de loisirs s'établit au 1^{er} janvier 2020 à 5 520,51 K€

L'encours de dettes au 1^{er} janvier 2020 est composé à hauteur de 91 % d'encours à taux fixe et 9 % d'encours à taux variable, et il n'intègre aucun emprunt classé à risque.

Il est prévu de mobiliser un emprunt de 730 K€ au cours de l'exercice 2020 pour financer les investissements inscrits au budget 2020.

Les remboursements du capital des emprunts prévus pour 2020 s'établissent à 555 K€.

Les charges financières inscrites au budget 2020 s'établissent à 52 K€. Le taux moyen prévisionnel des charges financières est estimé pour 2020 à 0,87 %.